

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 4 novembre 2024

Présidence: M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu

le préavis No 11/2024 de la Municipalité du 26 août 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la pose d'enrochements,

ouï

le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant

que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la pose d'enrochements,
- 2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 80'500.00 TTC au maximum,
- 3. de financer cette dépense de la manière suivante :
 - subvention cantonale: CHF 48'300.-;
 - fonds disponibles en trésorerie : CHF 32'200.-;
- 4. d'autoriser la Municipalité à amortir le solde à charge de la Commune, soit CHF 32'200.- sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance du lundi 4 novembre 2024.

AU NOM DU CO

ÒMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

,

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida